



## République Française

#### **VILLE DE DESCARTES**

# **DÉCISION DU MAIRE**

Objet : Renonciation à l'exercice du droit de préemption

DIA0371152500030

N°DEC-20250630-AGC-38

0000000

### Le Maire de Descartes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20.06.12-06 du 12 juin 2020 portant délégations accordées par le Conseil municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU) déposée le 05/06/2025 par Me Gilles ROY, notaire à Descartes.

### DÉCIDE

de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien situé 17 rue de la Marne à DESCARTES, cadastré AB 826.

0000000

Fait à Descartes le 30/06/2025 Publiée le 03/07/2025

Pour le Maire L'Adjoint Délégué

